

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	08 mars 2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Michel ALBESPY (pouvoir à Patrick GAYRARD), Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Patricia BARTOLOZZI), Anne-Marie GARRIGUES, Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Philippe TABARDEL),

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Emilie CHABRIER a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

08-ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 AU RASED

Le RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) rassemble des **psychologues** et des **professeurs des écoles spécialisés**. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes. La subvention communale permet l'achat de matériel pédagogique.

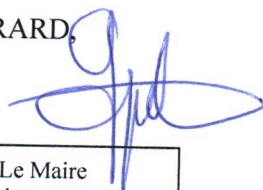
Le Maire propose l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024 d'un montant de : 210 euros pour les interventions dans les écoles François PONS et Paul CAYLA de la commune.

Le conseil municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition telle décrite ci-dessus,
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme, Le 29 mars 2024

Signé par Patrick GAYRARD,
Maire,
Dématérialisé



Le secrétaire, Emilie CHABRIER



Certifiée exécutoire par M. Le Maire
Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : ... 2 AVR 2024 ...

et de la Publication le : ... 2 AVR 2024 ...

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 08- ATTRIBUTION SUBVENTION 2024 RASED

.....
Date de décision: 28/03/2024

Date de réception de l'accusé 02/04/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240328_08

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240328-20240328_08-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5 .2

Finances locales

Subventions

attribuées aux associations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DB 08 Subv. 2024 RASED.pdf (99_DE-012-200064665-20240328-20240328_08-DE-1-1_1.pdf)